

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Françoise BILLY (co-présidente élue), Jacques TAPIN (adjoint au maire), Amaury BREUILLE (adjoint au maire), Julie BIRET (conseillère municipale).

Membres conseil de quartier : Maurice VINCK (co-président habitant), Jean-Michel AMIOT, Laurent BERENGER, Patrick BRAUD, Martine CASTAING, Christiane DUPEYRAT, Viviane DUPUIS, Claude EVRARD, Pierre FALLOT, Jean FROMENTIN, Janine GACHIGNARD, Michel GEOFFROY, Christophe GERMAIN, Jean-Pierre GERVAIS, Franck GIRAUD, Danielle GONZALEZ, Hervé HERAUD, Jacques LARGEAU, Monique LE GUENNEC, Philippe LEMAITRE, Jean-Marie MACAIRE, Patrick Pascal MARTIN, Sylvie MOREAU, Sylvie MOUSSET, Franck MOUSSERIN, Jean-Pierre POUSSADE, Claude ROI, Paul SAMOYAU, Micheline VALADIER.

Excusés : Patrick BAUDIN, Patrick DELAUNAY, Jean-Michel FAVRELIERE, Maryse GABORIT, Jean-Louis GAY, Daniel LAFOIS, Christine LESTABLE, Catherine MORIN.

Absents : Marjorie BAUDOIN, Nathalie BEGUIER, Christian BROTHIER, Xavier DEMAEGDT, Anne LABBE, Christian MORIN.

Agents municipaux : Gérard LABORDERIE, Marc MONNERIE, Delphine LEBON.

Public : 100 personnes

- **Ouverture de la séance : 20h30**

M.VINCK souhaite la bienvenue aux membres présents: élus, agents municipaux, conseillers de quartier et public. Il excuse les conseillers de quartiers et élus qui n'ont pas pu nous rejoindre et précise que M. Benoît FACQUIER est démissionnaire pour raison de santé.

F.BILLY prend la parole pour exprimer sa joie d'être présente et de participer à nouveau au conseil de quartier de Ste Pezenne en tant que co-présidente élue.

J.TAPIN intervient pour expliquer comment va s'organiser cette réunion de conseil de quartier. Il rappelle tout d'abord qu'il y a un ordre du jour dans lequel figure le compte-rendu de la commission « voirie – circulation ». Il convie également l'assemblée à être présente le 17.02.09 lors de la réunion publique intitulée « Présentation des résultats de l'étude de circulation sur le quartier de Ste Pezenne » (20h30 – salle des fêtes de Ste Pezenne). Lors de cette réunion, des membres de la CAN et du cabinet d'études Municipalités services seront présents en plus des élus et techniciens de la ville de Niort.

M.VINCK présente l'ordre du jour.

I. Approbation du relevé de conclusions du conseil de quartier du 30-10-08

Un conseiller de quartier apporte une remarque sur le relevé de conclusions du 16.12.08.

En effet, deux personnes ont été considérées absentes alors qu'elles étaient présentes : M. Pierre FALLOT et Mme Monique LE GUENNEC.

Le service « vie participative » prend note de cette remarque et s'excuse auprès des intéressé(e)s.

II. Présentation du projet d'aménagement « Parc du Grand Feu »

Cette présentation est réalisée par Sébastien DUGLEUX (bureau d'études Espaces Publics de la ville de Niort) et à la demande de la commission « Environnement – Espaces verts » du conseil de quartier. Cette dernière émet des doutes quant à la sécurité de ce futur « site ouvert », notamment en raison de sa proximité avec l'aire de jeux pour enfants.

S.DUGLEUX rappelle tout d'abord que ce projet d'aménagement du parc du Grand Feu a été débattu et validé par le précédent conseil de quartier. La finalité de la seconde phase du projet était d'ouvrir le bassin d'orage et de l'intégrer à l'ensemble du parc du Grand Feu. En effet, ce bassin d'orage accueille une faible quantité d'eau en période pluvieuse et son écoulement est très rapide, cette zone est donc peu dangereuse. De plus, ce bassin d'orage accueille une réserve biologique riche (ce qui est rare en zone urbaine) qu'il est intéressant d'intégrer au parc.

Cet aménagement a pour but d'augmenter la visibilité du parc au sein du quartier et de supprimer cette zone abandonnée qu'est l'actuel bassin d'orage. Un point important sera l'ouverture plus lisible sur les rues adjacentes. Le futur aménagement sera composé : d'un chenal peu profond en son centre, d'un ponton accessible à tout public et d'une lisse en bois (60-80 cm) pour encercler le bassin et le protéger des tous petits.

Le coût total du projet est de 134 800 €, dont 50 000 € financés par le conseil de quartier.

L'aménagement commencera mi-mars et durera en tout trois mois. Précision est faite que ce projet est échelonné sur plusieurs périodes dans l'année avec des phases d'arrêt.



Légende :

- 1 – Dépose de la clôture**
- 2 – Sécurisation des ouvrages d'arrivée d'eau et exutoire**
- 3 – Terrassement du chenal**
- 4 – Réalisation d'un ponton**
- 5 – Pose d'une double lisse en haut de berge**

*En rouge, la clôture actuelle (très abîmée) qui va être retirée pour ouvrir le bassin sur le parc.
 En bleu, la lisse en bois qui entourera le bassin et qui permettra de sécuriser le site.*

III. Comptes-rendus des différentes commissions

Commission n°1 « Voirie, circulation, déplacements et urbanisation »

C.EVRARD, référent de la commission, prend la parole pour exprimer les conclusions de celle-ci.

En préambule il précise qu'à la demande de la Mairie, une réunion publique aura lieu le mardi suivant, le 17.02.09, en présence du cabinet d'études Municipalité services.

C'est ce cabinet qui a produit les documents suivants :

- « *Etude de faisabilité pour l'aménagement de la RD744 (Route de Coulonges) » – Phase 1 (diagnostic)*
- « *Etude de faisabilité pour l'aménagement de la RD744 (Route de Coulonges) » – Phase 2 (propositions d'aménagements)*

C.EVRARD rappelle également que cette étude est une demande très ancienne et a été financée en Juin 2007 par le précédent conseil de quartier pour un montant de 30 000 €.

La commission s'est interrogée sur plusieurs conclusions des calculs de trafic du diagnostic et sur la méthodologie de comptage près des deux ronds-points, par exemple : plusieurs postes de comptages en sortie de centre ville mais un seul à St Hubert coté Ste Pezenne. Egalement un faible trafic serait constaté le matin de la route de Coulonges vers le bd de l'Europe (niort-est). Le vieux bourg est peu étudié.

C.EVRARD présente ensuite les scénarii proposés par le bureau d'études :

- o Scénario 0 : « situation de référence à l'horizon 2016 »

Ce scénario prend en compte les projets de développement urbain de la ville de Niort (Glaie, Dixième...). La commission rappelle que la grande majorité des nouveaux logements sur Ste Pezenne seront occupés dès 2012. Par conséquent, l'impact sur la circulation route de Coulonges sera actif avant 2016.

- o Scénario 1 : « Optimisation de l'existant »

C.EVRARD détaille ou rappelle plusieurs points à améliorer. Certains de ces points sont des demandes anciennes de plus de 3 années formulées déjà par l'ancien conseil de quartier :

- favoriser des zones de shuntage,
- aménagement de l'arrêt de bus sous le pont du boulevard,
- bretelle indépendante sur le rond point après avenue de Nantes vers avenue de La Rochelle,

- interdiction d'accès à la rue Léon Bourgeois à partir de la route de Nantes dans le sens descendant,
- petits « rond points » ou feux tricolores « intelligents » prenant en compte la réalité de la circulation en lieu et place des feux actuels fixes sur la route de Coulonges,
- dévier le maximum de poids lourds avant les entrées dans l'agglomération,
- bretelle indépendante du rond point d'Indochine à la place de l'ancienne station service pour les véhicules venant du centre ville en direction de Paris...

La commission n'est pas favorable à l'utilisation de la rue F. Villon (trafic trop intense) mais propose de rouvrir la bretelle rue du prieuré St Martin sous réserve de l'accord des riverains et du déplacement du bus.

Elle propose enfin une piste de substitution pour l'accès au centre ville depuis le rond point St Hubert qui serait d'emprunter la rocade direction Noron, sortir immédiatement, passer sous le pont puis remonter tout de suite entre la résidence des étudiants et la rocade. La faisabilité doit être demandée aux services techniques.

C.EVRARD conclue néanmoins en expliquant que ces « micro-solutions » n'apporteraient pas une réduction concluante du trafic.

- o Scénarii 2 et 2bis: « Modification du plan de circulation»

La commission s'oppose à la proposition de mise en sens unique des routes de Coulonges, avenue de Nantes, rue du Coteau St Hubert et rue de Telouze.

Ce scénario ne prend pas en compte les besoins des professionnels du quartier. Egalement que cette proposition multiplierait par 3,7 la circulation rue du Coteau St Hubert et par 2,4 celle de la rue de Telouze par rapport à la circulation actuelle.

- o Scénarii 3 et 3bis: « Nouvelle voirie»

Le scénario 3 crée une liaison avenue de Nantes – route de Coulonges (le barreau n°1 de la future rocade Nord). Le scénario 3bis est une variante primaire de bouclage (via la rue de Telouze).

Ces scénarii ne satisfont pas la commission, qui précise par ailleurs que le « vieux Ste Pezenne » est passé de nouveau sous silence dans ces propositions.

- o Scénario 4 : « Développement autres modes»

L'aménagement d'itinéraires de circulation douce avec transports collectifs et parcs relais est à examiner attentivement, mais c'est l'objet du rapport phase 2 qui sera détaillé par le bureau d'étude le 17 février prochain.

La commission s'interroge : « Que veut dire « Circulation douce » dans les rues concernées? ».

De plus, cette proposition n'implique que des déplacements vers le centre ville. Aucune solution pour les déplacements vers l'Est de la ville n'est mentionnée.

Suite à l'analyse des scénarii, la commission affirme une nouvelle fois que toutes les solutions n'ont pas été étudiées. C. EVRARD précise notamment que les déplacements de véhicules vers l'Est de Niort (forte concentration de commerces et d'emplois) ne sont pas du tout pris en compte dans l'étude. Aussi la commission réclame un complément d'étude, absolument indispensable pour une bonne compréhension globale. En d'autres termes, elle demande l'examen d'un scénario n°5 = le barreau Route de Coulonges – Route de Part henay de la future rocade Nord (barreau n°2) avec les mêmes questions que pour les autres scénarii : combien de véhicules à chacun des points mentionnés dans le tableau de synthèse des 4 premiers scénarii.

A ce sujet C. EVRARD tient à rappeler que la CAN en juin 2006 avait organisé des réunions d'informations sur ce projet de rocade nord en précisant (document à l'appui) de très nombreux avantages pour l'ensemble de l'agglomération : accompagner le développement du nord de l'agglomération, préserver le cadre de vie des habitants, apporter continuité - fluidité et sécurité (SCOT et PDU), réduire le trafic des voies situées à proximité des habitations, ect ...

La commission demande également à connaître le coût détaillé des barreaux 1 et 2.

Enfin la commission demande comme prévu un vote du conseil // pour intégrer ce scénario n°5 à // l'étude actuellement incomplète déjà financé par le conseil.

La commission conclue en affirmant qu'au regard des contraintes actuelles et des objectifs à atteindre, le contournement Nord restera toujours la meilleure solution pour désengorger les deux ronds points et réduire alors plus fortement la circulation sur le quartier de Ste Pezenne.

A.BREUILLE prend la parole et répond aux interrogations de la commission.

Il insiste notamment sur ce qu'est l'action politique et sur ce qu'est l'étude technique d'un bureau d'études. L'élu estime important de rappeler que le cabinet Municipalité services a réalisé une analyse de faisabilité, donc une étude purement technique. A.BREUILLE tient à préciser que l'analyse technique n'impliquera jamais à 100% la décision politique. Bien sûr, plusieurs paramètres, autres que techniques, entrent en jeu : économiques, sociaux, humains, scolaires... L'élu rappelle qu'une base d'analyse technique est néanmoins obligatoire avant toute recherche de solution. Il tient aussi à rassurer sur le fait que le scénario de sens unique route de Coulonges n'est qu'une proposition et en rien, une décision politique.

A.BREUILLE définit par la suite le cadre dans lequel se situe la problématique Route de Coulonges. Tout d'abord : le temps. Il tient à poser la question suivante : « Voulons-nous d'une réponse à 20 ou 30 ans ? ». Un fuseau a été réservé via la CAN pour la réalisation future du contournement Nord, mais aujourd'hui, ce projet n'est pas possible à cause de son coût de 150 millions d'euros (désengagement de l'Etat et de la Région sur ce projet). A.BREUILLE tient aussi à

rappeler que la somme de 150 millions d'euros équivaut à 5 années d'investissements de la ville de Niort.

Il interpelle aussi les gens présents sur l'échelle de définition des projets. Ainsi, le projet « Contournement Nord » et « Etude de la route de Coulonges » sont deux projets avec des échelles d'études différentes. Il est important de regarder les difficultés de circulation route de Coulonges et de ne pas, uniquement, se focaliser sur le contournement Nord de Niort.

M.GONZALEZ, pharmacien de la route de Coulonges, demande à intervenir.

Il parle au nom du collectif de Ste PEZENNE, dont il est le représentant. Ce collectif a vu le jour mi novembre et regroupe toutes les entreprises du quartier (commerçants, artisans, banques, professionnels de santé...). M.GONZALEZ commence par expliquer que la route de Coulonges est une porte d'entrée importante vers le centre ville de Niort : passage obligatoire pour beaucoup, axe utilisé plusieurs fois par jour par d'autres... Le collectif de Ste PEZENNE exprime de grosses inquiétudes vis-à-vis de tous changements d'itinéraire car cela implique d'importants changements de comportement. Ainsi, la piste de sens unique route de Coulonges n'impacterait pas la circulation sur le quartier. Selon le collectif, ce changement ne ferait que déplacer la circulation. M.GONZALEZ demande également si ces pistes prennent correctement en compte tous les nouveaux logements prévus à la Glaie et route de Telouze.

Le pharmacien revient alors sur la pétition lancée à Ste PEZENNE. Il commence par dire que cette action est apolitique et, en aucun cas, une attaque. Elle a uniquement un but d'audit. 2600 signatures ont été recueillies en 15 jours. Le collectif demande aux élus de Niort de renoncer purement et simplement au scénario n°2 et de trouver des solutions simples à mettre en place.

M.GONZALEZ conclue son intervention en sollicitant une rencontre auprès de Madame Le Maire afin de lui remettre la pétition et lui expliquer la démarche du collectif.

J.TAPIN prend note de cette requête et s'engage à organiser une rencontre entre le collectif de Ste PEZENNE et Madame Le Maire. L'élu demande néanmoins à M.GONZALEZ de lui fournir la composition de la délégation qui sera présente lors de cette rencontre.

Suit alors un temps d'échanges entre le public et A.BREUILLE.

Avant de passer à la commission « Environnement – Espaces verts », **C.EVRARD demande à ce que la proposition de la commission « Voirie-circulation » : « Réalisation d'un complément d'étude via un scénario n°5 (barreau Route de Coulonges – Route de Parthenay) » soit soumise au vote officiel du conseil de quartier.**

Le résultat est le suivant : OUI : 25 voix
ABSTENTION : 3 voix.

Commission n°2 « Environnement – Espaces Verts »

F.MOUSSERIN, référent de la commission, présente les travaux de la commission. Celle-ci s'intéresse à plusieurs points précis :

- La sécurisation du site du bassin d'orage – Parc du Grand Feu. La présentation de S.DUGLEUX a été organisée pour répondre à cette interrogation.
- Rue des sports. La commission propose de déplacer les vestiaires (vétustes) plus près du terrain de foot. Ainsi, l'espace à disposition permettrait de créer une aire de jeux.
- L'aménagement de la place Henri LAMBERT. L'idée ici est de refaire la surface du sol et d'aménager un espace détente avec tables et bancs. La commission est contre l'espace d'une aire de jeux à cet endroit pour des raisons de sécurité. Un conseiller de quartier interpelle la commission car ce projet d'aménagement de la place Henri LAMBERT a déjà été abordé lors du précédent conseil de quartier.
- Liaison rue de Coquelone / chemin des Pêcheurs: Proposition est faite de sécuriser les bords de Sèvre, notamment pour les enfants.

Commission n°3 « Communication »

JP.GERVAIS, référent de la commission, prend la parole. Voici les pistes de travail de la commission :

- Mise en place d'une page Web, via le site de la ville de Niort www.vivre-a-niort.com, sur le quartier de Ste Pezenne. La commission tient à ne pas omettre ceux et celles qui n'ont pas Internet. Ainsi, un outil papier doit aussi être mis à disposition. G.LABORDERIE précise que « la communication » est un élément important des nouveaux conseils de quartier. En effet, ce thème fera sûrement l'objet d'un comité inter-quartiers, notamment sur la création des supports de communication (papier et Internet) pour les 9 quartiers de Niort.
- L'accueil des nouveaux arrivants est également une piste de travail. Comment accueillir au mieux les nouveaux Pexinois ?
- La commission souhaite enfin créer un logo pour le quartier de Ste PEZENNE. JP.GERVAIS interroge le conseil de quartier pour essayer de trouver un symbole du quartier. Une conseillère de quartier pense qu'il serait intéressant que ce projet soit proposé aux groupes scolaires du quartier.

Commission n°4 « Bâtiments, Equipements, Patrimoine, Urbanisme »

JM.AMIOT se charge du compte-rendu de la commission n°4 en l'absence de P.BAUDIN (référent de celle-ci).

La commission tient à initier et porter des projets plutôt qu'à prendre en charge des demandes d'aménagement, de rénovation ou d'entretien. Voici donc un inventaire, assez large, de pistes de travail :

- Extension de la bibliothèque (avec lieu d'exposition).
- Entretien du château de Chantemerle.
- WC publics place Henri LAMBERT ?
- Accès bus à la salle des fêtes.
- Présentation du PLU sur le quartier de Ste PEZENNE lors du prochain conseil (mardi 7 avril 2009).
- Cendriers salle des fêtes et place Henri LAMBERT ?
- Date d'inauguration de la plaque GOUTEFANGEA.
- ...

IV. Autres points

Suite aux comptes-rendus des commissions, plusieurs points sont abordés par le conseil de quartier.

- Rue de la Grimpette : où en est le projet ? G. LABORDERIE rappelle que l'entreprise commanditée se trouve confrontée à un problème de mise en œuvre de l'enrobé végétale pressenti, en raison de la forte déclivité du site. Le service Espaces publics recherche une solution avec l'entreprise.
- Visite de quartier du 24.01.09 : matinée intéressante selon les conseillers de quartier, malgré le temps exécrable. Comme il l'avait proposé lors du précédent conseil, G. LABORDERIE demande à S. MOUSSET et M. VALADIER (excusées lors de la visite) de lui proposer des dates afin de faire une visite en voiture.
- Mise à disposition d'un défibrillateur : à la demande de la commission n°2, M. MONNERIE a interrogé le service « sports » de la ville de Niort pour avoir des renseignements sur la démarche à effectuer. R. GALLOT, responsable du service « sports » à la ville, lui a apporté une réponse. Certains sites sont déjà équipés sur Niort (stade René GAILLARD, stade MASSUJAT...). Le coût d'acquisition d'un tel dispositif est d'environ 2000€ et les acteurs financiers sont les suivants : la ville de Niort, le conseil de quartier concerné, le secteur associatif local et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Acquisition de 2 tables supplémentaires – salle de réunion mairie de quartier : au 1^e étage de la mairie de quartier, la salle de réunion contient actuellement 2 tables, permettant d'accueillir 12 personnes, ce qui est insuffisant lors des réunions de certaines commissions.

Le conseil vote pour ce principe POUR : 27 voix, Abstention : 1 voix.

Une fiche bleue est rédigée pour cette demande.

- Vitesse rue de la Routière : ce point est une demande de plusieurs habitants de la rue. En effet, sur ce passage, la vitesse des véhicules est importante. Des propositions doivent être faites pour trouver une solution : ralentisseur, chicanes, création d'une piste cyclable... La commission n°1 prend note de cette demande et l'inc lute dans ces travaux. Un conseiller de quartier se souvient qu'une étude de vitesse a déjà été effectuée sur cette portion de voie (vitesse excessive).

J.TAPIN rappelle un point important relatif à la méthodologie de travail.

En effet, chaque commission doit respecter cette méthodologie pour faire aboutir au mieux les projets. Dans un premier temps, il s'agit de hiérarchiser les demandes, puis de définir des priorités. Par la suite, après validation par le Conseil de quartier, celles-ci feront l'objet de fiches de proximité (fiches bleues), transmises par le service « vie participative » aux services municipaux concernés.

Un conseiller de quartier, également représentant de l'association des parents d'élèves, fait une demande au nom de l'association. En effet, l'école organise une journée le 31 mars 2009 et a besoin, à ce titre, de la salle des fêtes de Ste PEZENNE. Le montant de la location s'élève à 45€ et l'APE demande une aide auprès du conseil de quartier. J.TAPIN répond à la question en expliquant qu'un service est dédié à la mairie pour l'aide financière aux associations, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des salles municipales.

M.VINCK conclue la soirée en rappelant les prochains rendez-vous importants :

- Réunion publique
« Présentation des résultats de l'étude de circulation sur le quartier de Ste PEZENNE ».
Mardi 17.02.09 à 20h30 - Salle des fêtes
- Bureau
Jeudi 19 mars à 18h30 – Mairie de quartier
- Conseil de quartier
Mardi 7 avril à 20h30 – Salle des fêtes

Fin de la réunion à 23h30.